

ANNEXE 3 : GRILLE DE CRITERES DE SELECTION

Thèmes	Sous-critères	Cotation
Qualité du projet de l'établissement	- Adéquation des propositions aux différents points demandés dans le cahier des charges (organisation/nombre de visites, durée des interventions, mobilisation des places de repli) - Compréhension du contexte de l'appel à projet - Lisibilité, concision du projet - Pertinence et adéquation du mode d'organisation et de fonctionnement pour les profils accompagnés - Modalité d'organisation de l'astreinte - Modalité d'organisation en cas de situations spécifiques : couples séparés, fratries - Modalité de réorientation lorsque le placement en établissement est nécessaire - Modalité de coordination avec la Direction Enfance Famille - Construction du parcours du jeune en lien avec l'établissement et/ou les services du gestionnaire - Conditions d'hébergement proposées : places de repli	40
Compétences de l'équipe de professionnels	- Ressources humaines : effectifs en ETP, qualification et expérience, organisation - Pluridisciplinarité des professionnels - Plan de formation des professionnels	10

Capacité à mettre en œuvre le projet	- Expérience en protection de l'enfance - Expérience relative à l'accompagnement des enfants à domicile - Connaissance du territoire et des publics - Modalités de gouvernance : pilotage, outils, évaluation - Stratégie d'amélioration continue de l'offre et de services - Modalités d'admission et réactivité - Adaptation des modalités de prise en charge - Modalités de réalisation du projet individuel et de respect des droits des usagers - Implantation(s) géographique(s) au regard des besoins du département - Description d'une intervention à domicile type et d'une semaine type pour chaque type d'accompagnement - Partenariat et coopération avec les structures sanitaires et médico-sociales du département - Capacité à respecter les délais de prise en charge des mineurs - Capacité à respecter le calendrier de déploiement du dispositif - Assurer une fluidité des échanges entre le porteur de projet et les services concernés du Département - Capacité à rendre compte aux services départementaux	20
Financement du projet	- Capacité financière du candidat à porter le projet présenté - Cohérence et sincérité du chiffrage budgétaire avec les moyens annoncés - Modalités de financement et de gestion - Adéquation du budget de fonctionnement avec l'enveloppe fixée par le Conseil Départemental	30
TOTAL	Sur 100 points	